

Le Directeur général par intérim de l'Agence Française de Développement ;

Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;

Vu le décret n° 2010-1035 du 1er septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'Etat, notamment l'article 6 ;

Vu la lettre interministérielle du 1er juin 2022 désignant le Directeur général par intérim de l'Agence Française de Développement ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Madame Audrey BRULE-FRANCOISE, Responsable adjointe de la division Systèmes financiers, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la division Systèmes financiers visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 26 juillet 2022

En un exemplaire original

**Le Directeur général
Rémy RIOUX**